



**Qu'est-ce qu'un référent participation citoyenne ?**

**Voisin attentif à la vie du quartier, qui souhaite conforter le lien social et qui recherche la tranquillité.**

**C'est une personne qui s'intéresse aux autres, qui se sent concernée et qui souhaite participer à la préservation de la tranquillité dans son quartier.**

**Une personne engagée qui s'investit dans la recherche de la tranquillité et faisant preuve d'un esprit de solidarité. Il s'agit de lutter contre l'indifférence.**

**Ce n'est pas un espion, un délateur.**

**Toute curiosité mal placée doit être écartée. Il ne s'agit pas d'espionner mais d'être simplement attentif.**

**Le voisin vigilant n'effectue aucune intervention d'initiative, n'observe pas et ne patrouille pas.**

**Il doit simplement adopter une posture de vigilance à l'occasion de sa vie quotidienne et être en mesure d'appeler la gendarmerie (17) pour signaler un comportement suspect : personne qui fait le guet, véhicule qui circule à faible allure ....**

**Son rôle :**

- **Etre attentif**
- **Signaler les personnes ou véhicules « douteux »**
- **Signaler quand une personne peut être en danger**

**Choisis sur acte de volontariat, les « voisins vigilants » peuvent être à la tête des chaînes d'alerte et de renseignement. Ils sont chargés de faire le lien entre les résidents de leur quartier et les forces de Gendarmerie et de Police municipale.**

**Motivés et volontaires, les référents doivent en outre être capables de faire preuve de discernement, en ne transmettant que les renseignements intéressants.**